

United Nations

Nations Unies

MASTER 11

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

UNRESTRICTED

A/743  
27 novembre 1948  
FRENCH  
ORIGINAL : ENGLISH

Dual distribution  
-----

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE NOUVELLE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA  
TROISIEME SESSION ORDINAIRE

Lettre, en date du 27 novembre 1948, adressée au Secrétaire général  
par les délégations du Danemark, de la Norvège et de la Suède

Au nom de nos délégations respectives, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le texte d'un projet de résolution conjointe dont nous vous demandons de bien vouloir saisir l'Assemblée générale pendant sa présente session, en application de l'article 14 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Nos délégations respectives estiment que la question qui fait l'objet du texte mentionné ci-dessus est importante et urgente, et qu'elle appelle un examen de la part de l'Assemblée générale, pendant sa présente session.

Pour la délégation du Danemark

Pour la délégation de la Norvège

William BORBERG

Finn MOE

Pour la délégation de la Suède

Sven GRAFSTROM

PROJET DE RESOLUTION

L'ASSEMBLEE GENERALE,

Faisant usage du pouvoir qu'elle a de formuler des recommandations se rapportant aux pouvoirs et fonctions de l'un quelconque des organes des Nations Unies (Article 10 de la Charte);

PREOCCUPEE de la longueur croissante des sessions de l'Assemblée générale et de la tendance de plus en plus marquée à prolonger les débats en séances plénières et en commissions,

DECIDE de créer une Commission spéciale composée de neuf Membres de l'Organisation des Nations Unies ( République de Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des républiques socialistes soviétiques et de quatre autres Membres de l'Organisation désignés par l'Assemblée générale), chargée :

1. D'étudier des méthodes et une procédure propres à permettre à l'Assemblée générale et à ses commissions de remplir leurs fonctions avec plus d'efficacité et de diligence;

2. De présenter, à l'Assemblée générale, à sa quatrième session ordinaire, un rapport avec conclusions, ce rapport devant parvenir au Secrétaire général le 1er juillet 1949 au plus tard;

INVITE le Secrétaire général à collaborer étroitement avec ladite Commission spéciale dans l'étude de la question, et le prie de transmettre ledit rapport aux Etats Membres et à l'Assemblée générale.

- - - - -